

casino virtuel

Par **snoopysmall**, le **07/08/2005 à 16:45**

Bonjour

Je suis désespérée. Je ne sais plus quoi faire, je voudrais alerter les médias au sujet de la plus grande arnaque, sur internet, de la prochaine décennie : les casinos virtuels avec l'accord des banques françaises !!!

Voilà tout à commencé il y a 6 mois environs. J'étais au chômage et mes revenus ne me suffisaient pas pour pouvoir vivre.

Un jour j'ai reçu une pub, dans ma boîte aux lettres, d'un casino virtuel.

Et là je me suis dit que je pouvais essayer, que ça pouvait être une solution (quelle idiote !!).

J'ai commencé par jouer des petites sommes 15, 30 euros pas plus.

Comme je perdais, j'ai rejoué avec des plus grosses, 50 100....

L'engrenage était parti.

J'ai ainsi vite perdu de grandes sommes, et pour pouvoir arriver à joindre les deux bouts.....j'ai voulu prendre un crédit.

Tous les organismes refusaient...donc, et c'est là le gros problème, j'ai falsifié des anciennes fiches de paie. Je ne me rendais pas compte à ce moment là des conséquences, j'étais en pleine folie du jeu et je ne voyais pas d'autres solutions pour m'en sortir.

Maintenant, j'ai arrêté de jouer, mais je suis vraiment au fond du trou.

J'ai contracté plus de 24 000 euros de prêts dans différents organismes (sofinco, finaref etc...). J'ai pour 650 euros à rembourser par mois et j'ai un loyer de 450.

Comme allocation je touche 900 euros.

J'ai été voir mes deux banques pour leur demander de me racheter mes prêts, mais bien entendu ils ne veulent pas. Il faudrait que j'ai un revenu de 2000 euros pour pouvoir y avoir droit (donc jamais !!).

Je suis désespérée, tous le monde me conseille de faire un dossier à la Banque de France, mais j'ai peur qu'en faisant ça je me retrouve au tribunal et ensuite en prison pour ses fameuses fiches de paie.

Merci de me dire ce que je peux faire, là dans 2 mois je ne pourrai plus payer mes traites.

J'ai également lu que les casinos virtuels étaient interdits en France et donc que si les banques acceptaient un dépôt sur ce genre de sites, elles commettaient un délit.

Ainsi je me demande si je ne pourrais pas porter plainte contre ses organismes ou voir même contre les casinos mais il me faudrait un avocat et je n'ai droit qu'à l'aide juridique partielle ce

qui ne me permet pas d'en avoir un car je ne peux payer la différence.

Merci svp de me répondre, je suis vraiment désespérée, je veux trouver une solution pour moi et également empêcher les gens de tomber dans ce piège !

Salutations
Emma

ps : excusez moi pour le désordre de ce topic

Par **Yann**, le **08/08/2005** à **10:33**

Voilà un début de réponse pour les organismes de crédit.

arrow:

Image not found <http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=312>

Mais vu la situation je suis plutôt pessimiste pour le reste des problèmes.
Quoi qu'il en soit je conseil la consultation d'un avocat. C'est vrai que ça coûte mais vu la complexité de la situation il faut un professionnel, je crains que ça ne dépasse nos compétences.

Par **snoopysmall**, le **08/08/2005** à **13:16**

Merci, mais tout ça je le connais déjà malheureusement.

Et je me vois mal donner tort aux organismes financiers de m'avoir prêté de l'argent alors que je n'ai que 900 euros d'assedics.

Sur les fiches de paie, j'avais mis un salaire de 1500 euros, donc elles n'ont pas commis de fautes de ce côté là.

Non, je vois plutôt leur faute par rapport au fait qu'elles aient accepté des dépôts par CB sur

les comptes des casinos, mais effectivement il me faudrait un avocat. Image not found or type unknown